



Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2013

Monsieur Philippe Couillard  
Chef du Parti libéral du Québec  
1535, chemin Sainte-Foy, bureau 120  
Québec (Québec)  
G1S 2P1  
Télécopieur : (418) 688-1416

**Objet : Proposition de coopération stratégique avec le PLQ pour une réforme électorale à finalité proportionnelle mixte compensatoire**

Monsieur le Chef et cher collègue,

Votre récente élection à la tête de votre parti et de l'opposition officielle dans un gouvernement minoritaire péquiste est une bonne raison pour répondre à notre invitation de coopérer ensemble pour la première fois de façon formelle et ce avant les prochaines élections générales, dans le but de pousser votre parti vers un gouvernement majoritaire. Les membres de mon parti ont adopté en congrès national pour la première fois, une résolution invitant à la coopération stratégique avec d'autres partis dans le but d'instaurer une réforme électorale à finalité proportionnelle mixte compensatoire. N'ayant jamais été entériné auparavant entre deux partis dans un contrat politique formellement négocié, je vous offre d'accepter une première rencontre pour en parler ouvertement en tant que chef de nos partis respectifs.

Par la présente, dans un esprit de coopération, je vous invite à discuter avec nous pour en arriver à une première entente historique négociée afin que l'on puisse supporter certains de vos candidats pour qu'ils soient élus (ou réélus) grâce à l'appui de mon parti dans des circonscriptions électorales ciblées. En échange, nous vous demandons de réformer notre système électoral actuel, en vigueur depuis trop longtemps. Vous n'êtes pas sans savoir à quel point notre système électoral uninominal majoritaire à un tour entraîne des effets pervers ou de lourdes distorsions sur le résultat final de nos élections générales - ou même partielles.

Vous avez été récemment en visite dans la circonscription électorale de Richmond où votre candidate du PLQ a été élue de justesse contre un candidat péquiste avec une majorité plus petite que le vote obtenu par notre candidat vert, M. Nick Fonda. Or, alors que votre candidate Karine Vallière a obtenu une maigre majorité de 0,6% aux dernières élections générales, le Parti vert du Québec a obtenu 1,52%. Si un contrat politique était signé entre nos deux partis avant les prochaines élections, cette différence pourrait permettre une entente de transfert de vote de nos sympathisants faisant en sorte que vous consolideriez la réélection de votre candidate libérale.

Si le PVQ ne présente pas de candidat vert et supporte officiellement votre candidate dans un communiqué conjoint parce qu'elle a, en fait, déjà initié une pétition demandant une étude en commission parlementaire pour cesser la fluoruration de l'eau potable, vous auriez plus de chance de gagner l'élection avec notre support et pourriez ainsi utiliser votre coopération stratégique avec les verts pendant la campagne à venir. En échange de ce genre de coopération engendrerait pour notre part le riding-sharing, il est bien évident que nous exigerions l'instauration d'un nouveau mode de scrutin à finalité proportionnelle avant les élections générales suivantes.

Depuis les tout débuts de la Confédération en 1867, la composition de l'Assemblée nationale n'a jamais été conforme aux votes exprimés par les électeurs québécois. La volonté populaire a même été renversée à trois (3) reprises et cela a failli se reproduire lors du dernier scrutin de septembre dernier. Le mode de scrutin actuel provoque également des électeurs dits « orphelins », c'est-à-dire, que leur vote n'a aucun impact sur le choix de ceux qui les représenteront à l'Assemblée nationale du Québec. L'expression d'un vote unique l'est en fonction de ses propres valeurs prioritaires ou pour le parti de son choix exprimant ses croyances. Qu'il soit de gauche ou de droite, fédéraliste ou souverainiste ou environnementaliste... La distorsion est réelle !

Au Parti vert du Québec, nous croyons qu'il est vraiment grand temps de changer le cours de l'histoire. C'est maintenant à notre tour d'emboîter le pas à toutes ces nations exemplaires qui se sont modernisées sur le plan démocratique, en coopérant entre nous, avant les prochaines élections générales, et seulement pour celles-ci. Nous devons élire un premier gouvernement de coalition dont la priorité sera de réformer sans délais le système électoral selon un processus qu'il nous fera plaisir de vous expliquer en personne lors d'une rencontre avec vous. Vous pouvez consulter en annexe I la position détaillée de nos priorités sous le titre : *Démocratie participative* et en annexe II : *Statuts du Parti vert du Québec* : les articles 1 et 2 montrant notre position constitutionnelle. L'annexe III montre le tableau qui sera l'outil de négociations pour la redistribution des circonscriptions électorales.

Par exemple, avant les dernières élections présidentielles et législatives en France, s'il n'y avait pas eu de contrat politique dûment signé entre le Parti socialiste (PS) et Europe-Écologie-Les-Verts (EELV), ni le président socialiste actuel ni son premier ministre ne seraient au pouvoir majoritaire. Il n'y aurait pas eu de succès possible sans une coopération stratégique négociée à l'avance entre leurs partis respectifs. Après l'élection présidentielle, plus de 60 circonscriptions électorales ont été libérées par le PS à EELV entraînant l'élection de 17 députés verts (EELV), 12 sénateurs verts et la nomination de deux ministres verts grâce à ce type de redistribution partageant des circonscriptions visées tout en préservant les députés en place et les chefs en poste, ainsi que les candidats vedettes recrutés. Les Verts québécois peuvent-ils aider un parti comme le vôtre à former un gouvernement majoritaire ?

Ici, comme vous le savez, un gouvernement québécois peut être élu, et même être majoritaire, avec moins de 40% de soutien de l'électorat selon un taux de participation avoisinant les 50%. Le Parti libéral du Québec a gagné ou perdu dans huit (8) circonscriptions avec moins de 2 % ; le vote vert a fait une différence dans la moitié. Le PVQ vaut normalement 5% dans les sondages et 2 à 3% dans l'urne allant jusqu'à 15 % dans l'Ouest de Montréal. Nous ferons la différence ensemble pour un gouvernement majoritaire!

Depuis trop longtemps, notre système électoral prive le Québec de l'écologie politique défendue par les Verts du monde entier. Pour nous, il est temps d'agir entre nous sans avoir à réinventer une formule de consultations ou de commissions parlementaires dont nous connaissons déjà les conclusions et recommandations. Il est possible de consulter ou de suivre les travaux du Mouvement démocratie nouvelle auxquels notre parti adhère entièrement. (<http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/> ). Au Québec, malgré qu'il soit dépassé et reconnu ainsi, nous utilisons toujours ce mode de scrutin uninominal à un tour favorisant le bipartisme et réellement en voie de disparition ailleurs. Ce mode est perçu :

- ne respectant jamais la volonté populaire ;
- créant systématiquement des distorsions nationales et régionales ;
- donnant un poids différent aux votes selon le parti et selon la circonscription ;
- empêchant l'expression du pluralisme politique et la représentation en concordance avec les valeurs prioritaires de chacun;
- ne permettant pas une juste représentation des femmes et des ethnies.

Pourtant, la solution démocratique existe ! Pour que chaque vote compte, adoptons le mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire selon la méthode de calcul de Hare. Le Parti vert du Québec et ses membres en règle ont accepté de changer leur statut et règlements en Congrès national pour un tel mode. Le PVQ croit que les électeurs sont prêts à appuyer notre initiative de leur donner les moyens de s'exprimer sans distorsion.

Dans cette optique que nous vous proposons deux scénarios à discuter au cours d'une rencontre afin d'enclencher un processus de négociation d'ici la fin avril 2013 pour en arriver à une entente de redistribution gagnante-gagnante :

#### Scénario 1 :

Présenter dans les 75 circonscriptions électorales (CÉ) tenues par un député du Parti Québécois (PQ), de la Coalition avenir Québec (CAQ) ou de Québec Solidaire une seule candidature pré-approuvée par la coalition PLQ-PVQ, selon le résultat des négociations. Les 75 circonscriptions non-libérales seraient réparties en proportion du vote antérieur ou de vos chances de faire élire des candidats ciblés ou réélire des députés en place. Dans les autres circonscriptions tenues par le PQ, la CAQ ou QS, notre parti pourrait présenter une candidature de son choix ou s'entendre avec votre parti pour ne pas présenter de candidats contre les députés ou chefs en place.

#### Scénario 2

Partager les candidatures dans les circonscriptions électorales (CÉ) visées tenant compte des candidatures à l'investiture pré-approuvées par chacun des chefs des partis signataires qui ont dûment enchâssé leur intention et leur priorités régionales dans une entente inscrite dans un contrat politique formel catégorisant les CÉ selon un tableau conjointement négocié dans une CÉ dites *basculables* pour un gouvernement majoritaire PLQ, catégorisant les CÉ dites *gelables-intouchables, gelables-négociables et dégelables* par chacun des partis signataires.

Dans les deux scénarios :

Une nouvelle élection avec le nouveau système électoral proportionnel mixte compensatoire doit avoir lieu au plus tard 24 mois après l'élection suivant la signature dudit contrat politique. Le parti amenant au pouvoir un gouvernement majoritaire ou de coalition aura deux ans pour mettre en œuvre la dite réforme électorale. Inspirée par les réformes électorales récemment effectuées en Nouvelle-Zélande et en Écosse, notre préférence va au système mixte à finalité proportionnelle compensatoire intégrant le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour que nous pratiquons (75 CÉ) et le scrutin proportionnelle (50 CÉ par listes que chacun des partis établissent eux-mêmes alliant l'alternance des régions et des genres).

Par cette lettre, nous demandons à vos instances une rencontre dans les plus brefs délais d'ici le 15 mai 2013 afin de discuter de notre proposition de coopération stratégique avec d'autres partis. Nous la soumettons dans un esprit de coopération, en toute modestie, et convaincus que chaque parti, grand ou petit, a beaucoup à offrir aux électeurs du Québec et aux générations futures. Ces scénarios commanderont des changements aux statuts et règlements de votre parti en ce qui concerne les courses à l'investiture et le choix des candidats seulement pour la prochaine élection.

Il faut permettre à vos membres d'accepter l'éventualité de ne pas présenter de candidat dans une CÉ visées par une entente bilatérale ou multipartite et d'évaluer des solutions compensatoires lorsque l'autre parti libère une candidature pour favoriser un candidat en particulier pour un parti donné. Advenant une ouverture de la part du parti gouvernemental minoritaire actuel, il y aura possibilités de proposer des modifications à la Loi électorale dans la section sur le financement des partis politiques. Il pourrait être nécessaire de modifier des lois afin de permettre des dons ou contributions entre partis politiques pour que l'une des parties puisse compenser les pertes de remboursement du DGEQ en libérant une CÉ pour un autre parti autorisé.

Dans le cadre d'une éventuelle entente formelle entre deux ou plusieurs partis, un contrat politique serait écrit en bonne et due forme et un communiqué conjoint en ce sens serait émis approuvant les échanges de fonds légaux et des promesses électorales régionales communes. De plus, des compensations financières, si admissibles par le DGEQ, pourraient être négociées au même titre que les promesses électorales respectant les plateformes régionales en protection de l'environnement et autres points jugés importants dans les programmes électoraux respectifs.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Chef du PLQ, l'expression de mes meilleurs sentiments, et, celle de notre volonté de servir le Québec, dans un esprit coopératif, démocratique et orienté vers les générations futures d'électeurs souhaitant reprendre goût au suffrage universel. N'hésitez pas à me contacter en tout temps pour une visite formelle ou non, privée ou non, en tête-à-tête ou non, ou encore comme conférencier ou panéliste lors de vos prochaines rencontres, conseils nationaux ou congrès. Au revoir !

Le chef par intérim,

Jean Cloutier,  
Parti Vert du Québec  
10 000, rue Lajeunesse  
Montréal, (Québec)  
H3L 2E1  
1 514 779-8378/ 1 418 956-7380

P.j. : Annexe I- Démocratie participative  
Annexe II- Statuts : articles 1 et 2  
Annexe III- Tableau des circonscriptions électorales à redistribuer  
Annexe IV- Échéancier